

## Allocations d'insertion : des milliers d'exclus

PAGE 5



ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



### Santé

**Quel dentifrice choisir ?**  
"Anti-tartre" ? "Spécial blancheur" ?  
Comment se décider parmi pléthore  
de produits ? Conseils pour un choix  
éclairé et un brossage efficace.

PAGE 7



### Actualité

#### Trop de réactivité ?

L'actualité des derniers jours ébranle les rédactions, et bien au-delà. Ces tremblements  
bousculent et soulèvent des questions qui touchent à l'essentiel :  
l'avenir ensemble sur cette planète.

PAGE 3

### Culture

#### Djihad : humour et tragédie

Trois jeunes en quête de sens partent  
en Syrie. Sur la route : des rêves,  
des interrogations, une confrontation.  
Un spectacle drôle mais grave, en pleine  
actualité.

PAGE 9

### Conseils juridiques

#### Les pièges du démarchage

Des fournisseurs d'énergie (gaz et  
électricité) poussent à la signature  
de contrats peu intéressants.  
Comment faire marche arrière ?

PAGE 2



















Éditorial Jean Hermesse // secrétaire général

## Bruxellois et Wallons, demain couverts différemment ?

Le transfert des compétences, on l'a déjà beaucoup commenté. Et, nous y sommes : depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la Communauté flamande, la Région bruxelloise, la Région wallonne et la Communauté germanophone ont hérité de certaines matières de sécurité sociale, dont une partie des compétences en soins de santé. Demain, certains soins pourraient être remboursés de manière différente selon la Région. Un cauchemar pour les familles, les patients, les prestataires de soins, les institutions.

Lors de la formation du gouvernement Di Rupo fin 2011, après la plus longue crise politique de notre pays, il fut décidé de transférer aux entités fédérées, une partie non négociable de compétences en matière de sécurité sociale (l'emploi et les soins de santé en partie, les allocations familiales entièrement). Dès début 2014, la loi organisant concrètement la sixième réforme de l'État et le transfert de ces compétences fut publiée. Elle prévoit que les Régions et Communautés seront responsables pour les règles et les budgets à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Dans le secteur des soins de santé, les matières transférées représentaient un budget de 5 milliards d'euros et concernent principalement : les maisons de repos et de soins, les conventions de révalidation, les habitations protégées, les allocations d'aide aux personnes âgées, le budget des investissements hospitaliers... À présent, chaque entité se prépare à gérer ces nouvelles compétences. En Flandre, elles seront intégrées dans la "Vlaamse sociale bescherming" (protection sociale flamande), exécutées par les "zorgkassen" (caisses d'assurance). Les choix politiques que doivent maintenant poser les gouvernements bruxellois, wallon et de la Communauté germanophone en matière de gouvernance seront déterminants.

### Adopter des règlements similaires

Si les règlements diffèrent entre Bruxelles et la Wallonie, les prix, les conditions et le niveau des remboursements des voitures et des vaccins, certains tickets modérateurs, le niveau de l'allocation pour l'aide aux personnes âgées pourraient varier selon la localisation de l'institution ou la résidence du patient. Règlements différents, procédures administratives différentes, organismes de paiement différents : la circulation des patients deviendra plus complexe. Dès lors, certains pourraient décider de déménager d'une Région à l'autre pour bénéficier d'une réglementation ou d'un remboursement plus favorable. Du côté des entités, cela pourrait mener à des refacturations des soins vers la Région d'origine du patient, à des obligations de stage avant de pouvoir bénéficier du remboursement.

On le voit, les risques de divergences et de complexification accrue sont bien réels. Pour les réduire, voire les éviter, il est deux prérequis : s'accorder à tout le moins sur des structures d'organisation et de gestion similaires à Bruxelles et en Wallonie, réunissant les mêmes acteurs au sein de comités composés de manière paritaire comme au niveau fédéral ; et s'engager explicitement pour créer la coupole de coordination permanente décidée par les présidents des quatre partis francophones en 2013.

### Simplifier davantage pour garantir la continuité de services

Aujourd'hui, une nouvelle administration doit se mettre rapidement en place : des outils informatiques et un suivi budgétaire rigoureux doivent également être élaborés. Profitez de ces opportunités pour simplifier, si

possible, les règlements et procédures existants. Ainsi, il serait opportun d'appliquer une échelle harmonisée, pour déterminer le degré de dépendance des personnes âgées en maison de repos et de soins, le niveau et le type d'aide aux personnes âgées ou handicapées. Veillons aussi à ce que cette échelle d'évaluation soit la même à Bruxelles et en Wallonie. Sinon, une même personne pourrait être considérée dépendante à Bruxelles et valide en Wallonie ou vice-versa.

Les mutualités contrôlent déjà le degré de dépendance des personnes en maison de repos et de soins. Si, comme nous le proposons, une seule et même échelle d'évaluation est retenue, les mutualités pourraient assurer la cohérence de l'évaluation de la dépendance pour l'ensemble des services.

On pourrait aussi simplifier les normes d'agrément et les critères de subsides à la construction hospitalière. Ou encore regrouper les fonctions d'agrément, de programmation et de financement pour les maisons de repos et de soins au sein d'une même commission de convention. Ces fonctions sont aujourd'hui éclatées entre différentes commissions. La même simplification peut être proposée pour l'organisation de la première ligne et de la prévention.

Aller vers plus de simplification réglementaire et administrative profitera d'abord à l'ensemble de la population, déjà confrontée à une réglementation des soins de santé complexe et difficilement compréhensible. La complexité décourage la participation démocratique.

### Se coordonner avec le Fédéral

Lenjeu majeur des prochaines années sera la transformation progressive de l'offre de soins pour répondre adéquatement aux besoins en soins chroniques de la population vieillissante. Il s'agira de convertir une partie de l'offre hospitalière (lits aigus) en services de révalidation et en soins résidentiels. Vu le transfert des compétences, cette nécessaire réorientation ne pourra réussir que si elle est concertée et coordonnée avec le Fédéral. Sans concertation, ni coordination suffisante, la politique des soins pour les personnes âgées risque de se limiter à une gestion budgétaire rigoureuse sans perspectives, sans vision. Le champ des nouvelles initiatives sera laissé au secteur commercial à but lucratif. L'accès aux soins chroniques de qualité sera plus aisé pour ceux qui auront les moyens. Quant aux autres

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le transfert des compétences vers les Communautés et Régions est devenu réalité. Le défi politique est énorme pour assurer la continuité des services et des perspectives positives. Bruxellois et Wallons doivent avancer ensemble, se concerter, se coordonner aussi avec le Fédéral, sinon la solidarité sera mise à rude épreuve et la privatisation des soins s'étendra.

## ça se passe

### // Le micro-défi

Le mardi 27 janvier (Havré) et le jeudi 29 janvier (La Louvière) de 12h à 14h, l'Observatoire de la santé du Hainaut organise un midi-santé sur le thème : "Micro-défi, outil de développement de l'autodétermination". Gratuit  
Infos : 065/87.96.00 €  
<http://observatoire.sante.hainaut.be>

### // L'interculturalité dans les soins

Le vendredi 30 janvier dès 8h30, l'Institut Supérieur d'Enseignement Infirmier organise une journée sur le thème de l'interculturalité dans les soins. Matière de réflexion, spectacle avec Sam Touzani puis échanges d'expériences avec des étudiants érasmus. Gratuit  
Lieu : W:Hallv, av. Ch. Thielemans 93 à 1150 Bruxelles  
Infos : 02/764.39.75

### // Comptez les oiseaux

Le samedi 31 janvier et le dimanche 1<sup>er</sup> février, Natagora organise son désormais traditionnel recensement des oiseaux de jardin. Des informations plus détaillées sur la marche à suivre sont disponibles sur le site de l'association.  
Infos : 04/250.95.90 € [www.natagora.be](http://www.natagora.be)

### // Droit à l'oubli

Le lundi 2 février à 20h, la Ligue des droits de l'Homme et le Théâtre de Poche proposent un débat en musique sur le thème : "Faut-il imposer un droit à l'oubli numérique aux géants du web ?" Gratuit  
Lieu : Poche, chemin du Gymnase 1 à 1000 BXL  
Infos : 02/649.17.27 € <http://www.pochethe.be>

### // Le deuil du suicide

Le lundi 2 février à 19h, dans le cadre de la 15<sup>e</sup> rencontre provinciale de prévention du suicide, se tiendra une soirée-débat sur le thème : "Et après ? Les endeuillés du suicide". Gratuit  
Lieu : Cité Miroir, place X. Neujean à 4000 Liège  
Infos : 04/237.27.53 € [www.provincedeliege.be](http://www.provincedeliege.be)

### // Non-discrimination

Le mardi 3 février de 18h30 à 20h, l'Institut de recherche en sciences psychologiques de l'UCL invite à une conférence sur le thème : "La non-discrimination a-t-elle de beaux jours devant elle ? Une analyse des effets des politiques antidiscriminatoires actuelles". Gratuit  
Lieu : Socrate 11, pl. Cardinal Mercier 10 à 1348 LLN  
Infos : 010/47.45.47 € [www.uclouvain.be/ipsy](http://www.uclouvain.be/ipsy)

### // Exil

Le mardi 3 février de 8h30 à 17h, la Plate-forme Mineurs en exil convie à une journée d'étude sur le thème : "Retourner au pays ou rester en Belgique en séjour irrégulier : quel(s) impact(s) sur les familles avec enfants mineurs ?" Prix : 50 EUR (réductions possibles)  
Lieu : rue du Danemark 15-17 à 1060 Bruxelles  
Infos : 02/209.61.60 € [www.mineursenexil.be](http://www.mineursenexil.be)

### // Quinoa : projets internationaux

Du mercredi 4 au jeudi 12 février de 18h30 à 21h, Quinoa, ONG d'éducation au développement, propose plusieurs soirées d'information sur ses projets d'immersion dans plusieurs pays du Sud.  
Lieu : Bruxelles, LLN, Liège, Namur, Mons  
Infos : 02/893.08.70 € [www.quinoa.be](http://www.quinoa.be)

### // Détourner les images

Les jeudi 5 et 12 février de 9h à 16h, le C-Paje propose une formation sur le thème : "Écorcher les images : de l'analyse au détournement". À destination des animateurs travaillant avec des enfants de 10 ans et plus. Prix : 80 EUR  
Lieu : salle de la jeunesse à 6990 Melreux  
Infos : 04/223.58.71 € [www.c-paje.net](http://www.c-paje.net)

### // Médiation en santé

Le jeudi 5 février de 14h à 16h30, le Conseil consultatif des aînés de Wanze organise une conférence-débat sur l'existence et l'utilité d'un service de médiation en matière de santé. Gratuit  
Lieu : centre culturel, place Faniel à 4520 Wanze  
Infos : 085/31.73.08 € [www.wanze.be](http://www.wanze.be)

### // 6<sup>e</sup> réforme institutionnelle

Le vendredi 6 février de 12h30 à 14h, le Centre Féminin d'Éducation Permanente convie à une conférence sur le thème : "Les contours de la sixième réforme institutionnelle". Prix : 5 EUR  
Lieu : rue du Méridien 10 à 1210 Saint-Josse  
Infos : 02/229.38.52 € [www.cfep.be](http://www.cfep.be)

### // Paradoxe

Le vendredi 6 février de 12h15 à 13h45, l'association pour la psychothérapie psychanalytique de couple et de famille (APPCF) organise une conférence intitulée "Le paradoxe dans les couples et les familles". Prix : 10 EUR  
Lieu : rue Méridien 68 à 1210 Saint-Josse  
Infos : 02/347.11.11 € <http://appcf.be>

### // Prison

Le samedi 7 février de 10h à 13h, dans le cadre du cycle sur les politiques d'austérité, l'ASBL ATTAC Liège et le centre culturel Leonardo da Vinci organisent une conférence sur le thème "La prison ; sa réalité quotidienne et ses mythes". Entrée libre  
Lieu : CC L. Da Vinci, rue Cockerill 86 à 4100 Seraing  
Infos : 04/349.19.02 €  
<http://local.attac.org/liege>

### // "Nourrir l'humanité"

Le dimanche 8 février à 14h, les associations Entraide & Fraternité et Vivre ensemble Éducation présentent la pièce de théâtre : "Nourrir l'humanité, c'est un métier". Prix : 5 EUR (gratuit - de 12 ans)  
Lieu : rue de Monceau-Fontaines 42 à 6031 Monceau-sur-Sambre  
Infos : 071/32.77.42 € [www.entraide.be](http://www.entraide.be)

### // Choc des valeurs

Le mercredi 11 février de 19h à 21h30 se déroulera la première séance de la formation du Cefoc (Centre de Formation Cardijn) : "Choc des valeurs : Regretter ? Résister ? Innover ?" 12 séances au total, à raison d'une par mois. Prix : 72 EUR  
Lieu : MC, rue P. Thomas 10R à 6600 Bastogne  
Infos : 063/41.18.35 € [www.cefoc.be](http://www.cefoc.be)

### // Éducation à l'environnement

Le mercredi 11 février de 9h à 12h30 se tiendra une matinée multiacteurs consacrée au thème : "Favoriser l'éducation relative à l'environnement et au Développement Durable à l'école". Gratuit  
Lieu : DGEU, rue Lavallée 1 à 1080 Bruxelles  
Infos : 02/286.95.70 € <http://assises-ere.be>

### // Le socio-culturel sous toutes ses facettes

Les lundis 23 février, 9 mars et 27 avril et de 9h30 à 16h30, la FEC et la CNE, en collaboration avec le CIEP communautaire, organisent un cycle de formation intitulé : "Le socio-culturel sous toutes ses facettes". La journée du 23 février, consacrée aux centres et fédérations sportifs, proposera une réflexion autour des enjeux politiques et des possibilités de développement du secteur. Gratuit  
Lieu : Maison du Travail, place Hlon 17 à 5000 Namur  
Infos : 067/88.91.82 €  
[benoit.jacquemar@acv-csc.be](mailto:benoit.jacquemar@acv-csc.be)

### // La santé en question

Le mardi 24 février de 9h à 13h, l'ASBL Plate-forme d'action santé et solidarité convie à une conférence sur le thème : "Quelle vision globale de la santé en Flandre, en Wallonie et à Bruxelles ?" Gratuit  
Lieu : MAI, rue Washington 40 à 1050 Bruxelles  
Infos : 02/209.23.64 €  
[www.sante-solidarite.be](http://www.sante-solidarite.be)